

**AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

SUR

**LE SCHÉMA RÉGIONAL DES INFRASTRUCTURES ET
DES TRANSPORTS DE LA REUNION**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
(par délégation de l'Assemblée plénière du 17 juillet 2012), le 28 janvier 2014*

I. RAPPEL DU CONTEXTE

Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) est un document de planification¹ d'une durée de 10 ans, qui concerne le transport public de personnes, leurs mobilités, le transport de marchandises et également les infrastructures terrestres, maritimes et aériennes correspondantes. Il constitue le volet « infrastructures et transports » du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et est révisable en même temps que ce dernier.

Il s'appuie également sur les orientations stratégiques du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).

L'objectif principal du SRIT est de développer une mobilité durable pour la Réunion à l'horizon 2020-2030.

II. REMARQUES

Le CESER a pris connaissance² avec satisfaction, de la mise en place d'une gouvernance concertée des transports de l'île, en 2013, avec la création du Syndicat Mixte des Transports de la Réunion (SMTR). Il espère vivement que cette autorité permettra une gestion cohérente des transports sur l'ensemble de l'île et une amélioration de l'offre de services aux usagers.

Objectif 1 : Développer une offre de transport en commun performante et améliorer la qualité de service à l'utilisateur

La réussite de tout projet passe avant tout par l'adhésion de la population à celui-ci, aussi le CESER insiste-t-il sur les actions de communication pour sensibiliser les Réunionnais à l'usage des transports en commun.

Pour les y inciter, il faut en améliorer l'image et qu'il soit davantage attractif (fréquence, ponctualité, information, confort, ...). Ceci nécessite, en particulier, un traitement soigné des pôles d'échanges pour que les interconnexions soient coordonnées et éviter ainsi des ruptures de charges.

Objectif 2 : Encourager la mise en œuvre de technologies innovantes permettant de réduire la dépendance aux hydrocarbures – les éco-mobilités

Le CESER juge pertinente la réalisation de transports par câble comme une solution pour le désenclavement des Hauts de l'île. Il souhaite que ne soient pas pour autant négligées les possibilités qui peuvent s'offrir sur le littoral, à l'instar d'autres pays qui l'ont adopté ou qui sont en passe de l'adopter.

Concernant les Plans de Déplacements d'Entreprises ou d'Administrations (PDE, PDA), le CESER estime que la réalisation de leurs actions n'est possible qu'avec la mise en place d'une gouvernance efficace, avec animation performante.

¹ LOTI : Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs du 30 décembre 1982.

² Cf. avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

Objectif 3 : Hiérarchiser le réseau routier existant et l'optimiser, en cohérence avec le réseau TC

En matière de hiérarchisation du réseau routier existant, le CESER rappelle la proposition du CESER³ de confier la compétence, en ce qui concerne les routes nationales et départementales, à une seule collectivité. Cela serait de nature à permettre une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers ainsi qu'une meilleure cohérence dans les phases de programmation et de mise en chantier effective.

La hiérarchisation et l'amélioration du maillage routier doivent se faire pour tout le territoire réunionnais sans discontinuité.

Objectif 4 : Améliorer l'offre et les services pour favoriser l'usage des modes doux

Le CESER souhaite qu'un accent soit mis sur les voies réservées uniquement aux vélos.

Objectif 5 : Adapter les infrastructures portuaires au trafic de marchandises et améliorer la logistique

Le Port de la Réunion pourrait être transformé en hub économique.

Objectif 6 : Renforcer la compétitivité de l'offre aéroportuaire

Le CESER souhaiterait un dimensionnement des outils en fonction des objectifs du SRDE notamment dans le cadre du développement touristique et de l'insertion régionale.

Objectif 7 : Mise en œuvre des actions portées par le SRIT

Il tient à rappeler⁴ qu'il est primordial de connaître au préalable les motifs de déplacements des Réunionnais, à l'échelle de l'île, avant de proposer des solutions. **L'Enquête Ménages Déplacements** (E.M.D.) doit donc être réalisée rapidement afin que les propositions qui pourront être faites permettent de répondre au mieux à leurs attentes.

Évaluation des actions du SRIT

Bien que consciente que la définition d'indicateurs qualitatifs soit complexe, le CESER aurait souhaité, au niveau des fiches-actions, les voir figurer parmi les indicateurs de suivi et d'évaluation notamment en termes de sécurité, confort.

³ Cf. avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 13 novembre 2012.

⁴ Cf. avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

L'Agence de mobilité et le suivi/évaluation de la mise en œuvre du SRIT

Le SRIT doit prévoir la création d'une Agence régionale de mobilité. Celle-ci serait chargée du suivi de sa mise en œuvre, de sa mise à jour, de la définition de priorités, de la proposition de réorientations.

Afin de construire une gouvernance élargie, elle serait composée de deux instances particulièrement chargées de réaliser ce suivi tout en poursuivant le partenariat engagé lors de l'élaboration du SRIT :

- * le Comité de suivi partenarial impliquant toutes les parties prenantes,
- * le Comité technique.

Ces comités piloteraient la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation des actions du SRIT. À ce stade, 3 familles d'indicateurs pourraient être proposées :

- * les emplois générés par ces actions,
- * les gaz à effet de serre évités,
- * le nombre d'usagers (particuliers et /ou d'entreprises) impliqués.

Le SRCAE et la question énergétique

Le Conseil régional doit affirmer plus fortement son engagement en faveur du développement durable. Le SRIT doit mettre notamment en avant toutes les actions en phase avec les axes du SRCAE.

AVIS DES COMMISSIONS

« AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES » ET « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Les Commissions prennent acte de l'avis de la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements ». Cependant, elles souhaitent émettre les remarques suivantes :

D'une manière générale, les Commissions sont d'avis que le SRIT est un plan global de mise en place des infrastructures, il est donc incontournable et fondamental. De ce fait, il doit intégrer entre autres, les évolutions tant démographiques que techniques ainsi que les enjeux stratégiques et le développement durable de la Réunion. Le passé a montré des ruptures brusques dans le suivi des grands projets d'aménagement avec des conséquences financières et sociales. Aussi, les Commissions estiment que le SRIT doit être établi en concertation avec tous les acteurs concernés afin d'assurer sa pérennité, du fait de l'intérêt général prouvé pour le territoire, quelles que soient les échéances électorales.

Conformément au diagnostic du SRIT appelant à la vigilance sur le caractère essentiel du maintien de l'espace agricole, les Commissions souhaitent que soient reprises, dans le SRIT lui-même, les orientations et prescriptions du SAR en matière d'infrastructures de transports permettant de pallier les impacts négatifs, directs ou indirects, induits sur les espaces agricoles et/ou naturels.

Par ailleurs, elles souhaitent que l'existence et la fonctionnalité des centres de réception de cannes soient prises en considération dans les projets d'aménagement des infrastructures du territoire afin d'en assurer la pérennité, donc celle de la logistique relative au transport de la canne.

Objectif 2 : Encourager la mise en œuvre de technologies innovantes permettant de réduire la dépendance aux hydrocarbures – les écomobilités

Les Commissions estiment que la Réunion devrait aussi promouvoir les projets de véhicules sans conducteur qui se développent en Asie et aux États-Unis, et être candidate pour héberger des projets-pilotes sur son territoire dont l'insularité se prête particulièrement bien à ce type d'innovation.

Objectif 4 : Améliorer l'offre et les services pour favoriser l'usage des modes doux

Les Commissions trouvent judicieux d'avoir rapidement un calendrier de mise en place d'actions concrètes visant à l'amélioration des modes de déplacements doux, notamment celui des piétons. Elles souhaitent que le Plan Régional Vélo soit rapidement effectif.

Objectif 5 : Adapter les infrastructures portuaires au trafic de marchandises et améliorer la logistique

Les Commissions partagent l'objectif d'adapter les infrastructures portuaires au trafic de marchandises mais souhaitent plus largement que la stratégie de Port Réunion soit mise en cohérence avec la Stratégie de Développement Économique de la Réunion (SRDE) et du SRCAE, notamment sur les plans touristiques et industriels ».

**« ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE » ET
« AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »**

Les Commissions prennent acte de l'avis préparé par la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements ».